

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 16 AOÛT 2010**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX, le seize du mois d'AOÛT à 18 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 AOÛT 2010.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOGH, WATRIN, MATELIC, CORRADI, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membres ayant donné procuration : M. SERREDSZUM à M. FOURNIER

Absent excusé : M. DROUIN et M. MULLER

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, ROVIERO et BRUM, et Mme D'AMATO.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

**2-3. Opération ravalement de façades – Versement de subventions.**

Et de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**4. Création d'un emploi d'agent de développement (Plan Paysages) - Modification**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 2-3 soit supprimé de l'ordre du jour
- ACCEPTE que le point 4 soit rajouté à l'ordre du jour.

**1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1.1 DB 2010-50 - Parc d'activités communautaire « Champelle » - Cession de terrains à la société « La Fournée Dorée Lorraine » - Modification du prix de vente.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME sa décision de céder à la Société « La Fournée Dorée Lorraine », qui est implantée sur le Parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte Marie aux Chênes, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les parcelles suivantes :

- Section 34 n° 322/91 de 39 a 50 ca
- Section 34 n° 332/91 de 2 a 22 ca
- Section 34 n° 334/91 de 13 a 93 ca

- FIXE le prix de cession de chaque parcelle au même prix que la parcelle initiale soit 4,88 € HT le m<sup>2</sup>, soit un abaissement de prix de 2,75 € / m<sup>2</sup> compte-tenu de l'engagement pris par la Société « La Fournée Dorée » de procéder à la création d'emplois dans le cadre de l'extension de son activité,
- DECIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété.

## **2. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **2.1 DB 2010-51 – Opération Ravalement de façades – Reconstitution de l'opération au titre des années 2011 et 2012**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RECONDUIT pour 2011 et 2012, l'opération « ravalement de façades » mise en œuvre depuis 2005,
- SOLLICITE à cet effet, l'attribution de subventions au profit des particuliers qui présenteront des demandes dans le cadre de cette opération et qui s'engageront à respecter le règlement d'intervention élaboré par la Région Lorraine,
- ADOPTE le règlement actualisé de la CCPOM,
- ADOPTE le plan de financement de cette opération pour les années 2011 et 2012 : subvention de 40% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 1 830 € d'aide pour un particulier et 5 489 € d'aide pour une copropriété dont la façade à rénover est supérieure à 500 m<sup>2</sup>,
- S'ENGAGE à mener cette opération à son terme

### **2.2 DB 2010-52 – Opération Ravalement de façades – Suivi et animation – Reconstitution de l'opération au titre des années 2011 et 2012**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RECONDUIT, pour les années 2011 et 2012, la mission de suivi et d'animation de l'opération « ravalement de façades » mise en œuvre depuis 2005,
- SOLLICITE, à cet effet, l'attribution d'une subvention de la Région Lorraine,
- ADOPTE le plan de financement de cette opération pour les années 2011 et 2012,
- S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres,
- S'ENGAGE à mener cette opération à son terme.

### **2.3 DB 2010-53 - Opération Ravalement de façades – Extension de périmètre**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord à l'extension des périmètres d'éligibilités aux subventions « ravalement de façades » sollicitée par la commune de Sainte Marie aux Chênes.

## **2.4 DB 2010-54 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Versement de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » pour un montant total de 6 050,85 € TTC.

## **2.5 DB 2010-55 – Opération « Pass Foncier » - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « PASS FONCIER » pour un montant total de 20 000 € TTC.
- AUTORISE le Président à signer les conventions à passer avec les bénéficiaires.

## **3. PETITE ENFANCE**

Le Président sollicite l'autorisation de supprimer ce point de l'ordre du jour afin d'approfondir le Rapport d'Analyse des dossiers de candidature et demande de revoir ce point lors de la prochaine réunion du Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 3 soit supprimé de l'ordre du jour et qu'il soit traité lors de la prochaine réunion du Bureau Communautaire.

## **4. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE DEVELOPPEMENT (PLAN PAYSAGES) – MODIFICATION**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME la création d'un emploi contractuel pour la mise en œuvre du plan paysage de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, d'une durée d'un an reconductible deux fois, par décision expresse, pour une durée maximum de 3 ans
- et FIXE le montant de la rémunération afférent à cet emploi sur la base de l'échelon 3 de l'échelle indiciaire d'attaché territorial.

## **5. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bord, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 31/07/2010
- Tableau de bord financier au 31/07/2010
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/07/2010
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/07/2010
- Tableau de bord « Pass Foncier » au 31/07/2010
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/07/2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.



**Rombas, le 19 août 2010**

**Affiché le 20/08/2010**

**Le Président,**

**Lionel Fournier**